



ACTIV' DAYS

Programme

Vacances
d'Hiver 2025

du 10 au 21 février

8-15 ans

enfants nés
entre 2010 et 2017



La Chapelle
Saint Aubin

Inscriptions en Mairie

mardi 4 février

de 18h00 à 20h30

lundi 10 février

Jeux Musicaux

Blind Test : "N'oubliez pas les paroles"

Local Jeunes ~ Maison Pour Tous

14h00 ♦ 16h30

Effectif : 24 maxi

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

mardi 11 février

Atelier Petits Débrouillards

Cuisine moléculaire intergénérationnelle

Maison Pour Tous

14h00 ♦ 15h30 ou 16h00 ♦ 17h30

Effectif : 6 maxi par groupe

Tarifs :

Commune : A 4,00 € - B 5,00 € - C 6,00 € - D 8,00 €
E 9,50 €

Hors commune : A 9,50 € - B 12,00 € - C 14,00 €
D 16,00 € - E 17,50 €

mercredi 12 février

Football en salle

Salle Omnisports

14h00 ♦ 16h00

Effectif : 24 maxi

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

Prévoir une tenue de sport et une bouteille d'eau.

jeudi 13 février

Sortie laser game + Bowling

Speed Park

13h00 ♦ 16h30

Effectif : 24 maxi

Départ et retour : Salle Omnisports

Tarifs :

Commune : A 3,00 € - B 3,50 € - C 4,00 € - D 5,50 €
E 6,50 €

Hors commune : A 6,50 € - B 8,00 € - C 9,50 €
D 11,00 € - E 12,50 €

Transport SETRAM.

vendredi 14 février

Soirée Casino

Enfile ta plus belle tenue !

Local Jeunes ~ Maison Pour Tous

18h30 ♦ 21h00

Effectif : 12 maxi

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

lundi 17 février

Cuisine : Tacos

Local Jeunes ~ Maison Pour Tous

11h30 ♦ 14h00

Effectif : 12 maxi

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

mardi 18 février

Sortie Cinéma

CGR Saint-Saturnin

12h40 ♦ 16h40

Effectif : 24 maxi

Départ et retour : Salle Omnisports

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

Transport SETRAM.

mercredi 19 février

Jeux Vidéos : WII Sport

Local Jeunes ~ Maison Pour Tous

14h00 ♦ 15h30 ou 16h00 ♦ 17h30

Effectif : 15 maxi par groupe

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

jeudi 20 février

Jeux de société + Gaujres

Local Jeunes ~ Maison Pour Tous

14h00 ♦ 17h00

Effectif : 24 maxi

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

vendredi 21 février

Soirée Loup Garou

Local Jeunes ~ Maison Pour Tous

18h30 ♦ 21h30

Effectif : 24 maxi

Tarifs :

Commune : A 1,50 € - B 2,00 € - C 2,50 € - D 3,00 €
E 3,50 €

Hors commune : A 3,50 € - B 3,75 € - C 4,00 €
D 4,50 € - E 5,00 €

Vacances d'Hiver du 10 au 21 février 2025

➤ RENSEIGNEMENTS

En Mairie - 2, rue de l'Europe - 72 650 La Chapelle-Saint-Aubin auprès de :

- Thibault Poteloin, 📞 : 07 85 74 85 64 ou ✉ : enfance@lachellesaintaubin.fr



www.facebook.com/Mairie-de-la-Chapelle-Saint-Aubin-105212421456542/
ou scannez ce QR Code



➤ INSCRIPTIONS

- Inscriptions *le mardi 4 février de 18h30 à 20h00 en Mairie* ;
- Les familles ne pourront inscrire que 3 enfants maximum ;
- Vous devrez vous munir de votre numéro d'allocataire CAF ;
- Après le 4 février, les inscriptions pourront être prises par mail ou par téléphone auprès de Thibault Poteloin, sous réserve de places disponibles.



➤ TARIFS

Les absences ne seront pas remboursées, sauf sur présentation d'un certificat médical.
Paiement total à l'inscription (acceptation des chèques vacances et des bons Temps Libre).

Tranche de quotient	Quotient familial
Tranche A	Q.F. ≤ 500,00 €
Tranche B	500,01 € ≤ Q.F. ≤ 700,00 €
Tranche C	700,01 € ≤ Q.F. ≤ 900,00 €
Tranche D	900,01 € ≤ Q.F. ≤ 1 200,00 €
Tranche E	Q.F. ≥ 1 200,01 €

*Ouverture des activités sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisant.
Les organisateurs ne sont pas responsables des enfants en dehors des périodes d'accueil.*